



Dans le cadre de la **3ème édition de la semaine internationale de la justice restaurative**, le SPIP de Versailles représenté par Madame Nathalie Baquié, CPIP, l'ANM représentée par Mme Janie Bugnion, le CMFM représenté par Mme Nicole Broust, et un/une représentant-e de France Victimes organisent

le vendredi 22 novembre 2019 de 19h à 22h30

une **Projection-débat** sur le thème :

Justice restaurative, une alternative de la justice en matière pénale ?

Un film documentaire mis à la disposition par l'IFJR servira de support à la table ronde et au débat qui suivront.

La soirée se déroulera au **DEFAP**

102 Boulevard Arago
75014 Paris (métro Denfert Rochereau)

Le **SPIP des Yvelines** s'investit depuis plusieurs années dans la mise en place de dispositifs de justice restaurative lancés par le Canada :

- Rencontre Détenus Victimes,
- Rencontres Condamnés Victimes,
- Cercles de soutien et de responsabilisation,
- Cercles d'accompagnement et de ressources

L'ANM

Janie Bugnion est administratrice de l'Association nationale des médiateurs (ANM). Ancienne déléguée du Comité international de la Croix-Rouge, Janie Bugnion exerce à Genève comme médiatrice assermentée agréée par le Tribunal des mineurs et le Ministère public et à Paris comme médiatrice pénale du Centre de médiation et de formation à la médiation (CMFM) pour le Parquet du Tribunal de grande instance. Elle est engagée dans le développement de la médiation, Elle est auteure ou co-auteure de plusieurs ouvrages sur la médiation, notamment Justice restaurative et médiation. Pour une philosophie et un processus de socialisation, d'éducation et d'émancipation, éd. Saint-Augustin, Saint-Maurice (Suisse), 2017.

France Victimes (anciennement INAVEM), créé en 1986, est la Fédération nationale des associations d'aide aux victimes. L'objet de la Fédération est de développer et promouvoir :

- l'aide et l'assistance aux victimes,
- les pratiques de médiation
- toute mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes, leur apaisement et leur restauration.

Le CMFM

L'équipe du CmfM a créé la médiation pour le Parquet de Paris dès 1984. Le CmfM, association loi 1901 fondée par Jacqueline Morineau, a reçu à cette fin l'agrément du Ministère de la Justice. À la suite de cette expérience, la loi de 1993 a intégré la médiation dans le code pénal et le code de procédure pénale. Le CmfM est habilité par la Cour d'Appel de Paris. Parallèlement, le CmfM a créé un centre de formation pour former des médiateurs à tous types de médiation.

La médiation humaniste s'inscrit dans un projet de société, elle rétablit le lien social dans le partage d'une éthique individuelle et collective. Le processus de médiation humaniste est fondé sur la capacité de la personne à se transformer plutôt que sur la recherche de résolution du conflit centrée uniquement sur le résultat. La médiation humaniste offre un nouveau chemin de vie reposant « sur une humanisation réciproque enracinée dans les valeurs ancestrales à vocation universelle »